

**MODÈLE DE
PLAN DE CONTRÔLE DE CHARGES POUR
LE TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC**
conforme au CCDG édition 2011

MISE EN GARDE

Ces formulaires sont fournis aux parties à titre d'outil de travail. Elles sont libres de les utiliser ou non.

*En cas de divergence entre ce texte et l'article 7.7.2 du Cahier des charges et devis généraux (CCDG),
édition 2011, les parties doivent s'en remettre au CCDG.*

CONFORMÉMENT aux exigences de l'article 7.7.2 du CCDG intitulé « *Respect des limites de charges des véhicules* »,

Nom de l'entrepreneur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Responsable
du contrôle des charges : _____

ci-après appelé : l'« Entrepreneur ».

L'Entrepreneur dépose le présent « Plan de contrôle de charges » dans le cadre du contrat obtenu du ministère des Transports du Québec portant le n° _____ pour _____

_____.

Les mesures contenues dans ce plan sont applicables à tous les transports de matières en vrac effectués dans le cadre dudit contrat incluant les transports effectués par les sous-traitants et par l'intermédiaire d'un centre de courtage.

1. GÉNÉRALITÉ

L'Entrepreneur prend les moyens décrits dans le présent plan de contrôle de charges pour s'assurer que les camions qui entrent et qui sortent du chantier en empruntant les chemins publics, ceux qui circulent sur les ouvrages d'art et au-dessus de la ligne d'infrastructure respectent les dispositions de la réglementation applicable aux normes de charges et de dimensions des véhicules routiers, les limites affichées sur les lieux et celles décrites dans les plans et devis. La réglementation applicable comprend notamment le *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* et les règlements municipaux des municipalités suivantes :

2. INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX

A) Sous-traitants :

Les sous-traitants et les titulaires de permis de courtage qui sont susceptibles d'effectuer ou de faire effectuer du transport des matières en vrac dans le cadre du présent contrat sont :

| Nom des sous-traitants (incluant les titulaires de permis de courtage) | Personne responsable et coordonnées téléphoniques |
|---|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

B) Travaux

- ◆ La période des travaux est prévue du _____ au _____.
- ◆ La période d'exécution du transport des matières en vrac visé par ce plan est prévue du _____ au _____.

3. DESCRIPTION DES MÉTHODES DE CONTRÔLE

A) Méthodes de contrôle :

Les renseignements sur les méthodes de contrôle de charges pour chacun des sites d'approvisionnement en matériaux utilisés dans le cadre du contrat sont consignés sur le tableau 3 A du présent document.

B) Registre de pesée

Pour chaque site où un appareil de mesure est utilisé, l'entrepreneur tiendra un registre de pesée. Un exemple de ce registre figure en annexe du présent plan de contrôle. Chaque registre fournit les informations suivantes :

Pour chaque journée d'opération :

- la date des opérations;
- le nom et la signature du peseur ou du responsable du chargement.

Pour chaque pesée :

- la masse de la matière transportée (masse utile);
- la masse du véhicule à vide (masse nette);
- la masse totale en charge du véhicule (masse totale en charge);
- le numéro d'identification du véhicule;

P.-S. : Le numéro d'identification du véhicule est soit le numéro d'immatriculation ou, dans le cas des abonnés d'un centre de courtage, le numéro de vignette émis par la Commission des transports.

C) Billet de pesée :

Chaque billet de pesée fournit l'information minimale suivante :

- la date;
- l'identification du site d'approvisionnement;
- le numéro d'identification du véhicule;
- la masse de la matière transportée (masse utile);
- la masse du véhicule à vide (masse nette);
- la masse totale en charge du véhicule (masse totale en charge);
- la signature du représentant de l'entrepreneur responsable du chargement ou de la pesée;
- la signature du camionneur attestant qu'il a pris connaissance des informations précédentes inscrites sur le billet.

D) Pesée de contrôle du matériel chargé selon une méthode d'estimation de la masse :

Les matériaux qui font l'objet de contrôle par une méthode d'estimation de la masse par l'évaluation de la densité ou autrement peuvent faire l'objet de pesée de contrôle par l'Entrepreneur pour vérifier la constance ou l'exactitude de la méthode. Le cas échéant, les camionneurs doivent alors suivre les instructions de l'Entrepreneur ou de son représentant afin d'effectuer ces contrôles. Ces pesées de contrôle sont distinctes des pesées de contrôle effectuées à la demande du Ministère.

Aucune compensation n'est versée aux camionneurs pour ces pesées de contrôle exigées par l'entrepreneur.

La compensation versée aux camionneurs pour ces pesées de contrôle exigées par l'entrepreneur est _____

4. TERMES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

A) Conditions particulières concernant le contrôle des charges pour certains types de matériaux ou pour certains sites. Par exemple :

- procédure particulière de chargement;
- horaire particulier de l'opération d'un appareil de mesure;
- mesures de sécurité requise pour la pesée;
- dispositions applicables en cas de refus d'un camionneur de se conformer aux directives de l'Entrepreneur décrites au présent plan de contrôle (pénalités, sanctions);
- etc.

5. OBLIGATION DE DÉCHARGEMENT POUR L'EXCÈS CONSTATÉ AVANT DÉPART

Lorsque l'Entrepreneur ou la personne désignée par celui-ci pour contrôler la pesée ou le chargement des camions constate que la masse totale en charge d'un camion dépasse la limite qui peut entraîner la retenue imposée par le Ministère, il exigera du camionneur, avant qu'il ne quitte un site, qu'il effectue le déchargement équivalant à au moins la masse en excès de la limite avant son départ. Si ce dépassement est constaté après l'émission d'un billet de pesée, ce billet (indiquant la surcharge) n'est pas remis au camionneur et une nouvelle pesée est exigée pour confirmer que la masse totale du véhicule a été ramenée sous les limites autorisées. Dans ces cas, une mention sur le billet indiquant la surcharge précisera que l'excès de poids a été déchargé en référant au deuxième billet émis pour le transport visé.

Dans le cas cité précédemment, les camionneurs doivent se conformer à la demande du représentant de l'Entrepreneur ou de la personne responsable du chargement des camions sur le site.

6. RETENUE APPLIQUÉE AU CAMIONNEUR NE RESPECTANT PAS LES LIMITES DE CHARGES

Si une retenue est appliquée à l'Entrepreneur par le Ministère conformément à l'article 7.7.2.4 du CCDG, l'Entrepreneur effectuera, pour le transport ayant fait l'objet de la retenue par le Ministère, une retenue à titre de dommages et intérêts liquidés d'au plus 300 \$ au camionneur ayant effectué le transport.

La signature du camionneur sur le billet de pesée indiquant le dépassement des limites ayant mené à la retenue à l'Entrepreneur confirme qu'il avait pris connaissance de la masse totale en charge du véhicule avant son départ.

Si le chauffeur d'un camion constate que la masse totale en charge dépasse les limites malgré une masse inférieure inscrite sur le billet de pesée, celui-ci doit alors, s'il n'est pas possible de confirmer immédiatement le dépassement présumé, inscrire sur le billet de pesée la mention « Appareil de pesée présumé défectueux » et faire contresigner cette mention par le responsable du chargement ou de la pesée avant d'effectuer le transport. De plus, il doit en aviser l'Entrepreneur ou le responsable désigné du plan de contrôle immédiatement après le déchargement. Dans un tel cas, même si une retenue était appliquée à l'Entrepreneur par le Ministère lors d'une pesée de contrôle ou autrement, aucune retenue ne sera faite au camionneur ayant indiqué la mention au billet de pesée.

7. TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS

L'Entrepreneur s'engage à déposer à tous les sous-traitants et les titulaires de permis de courtage déclarés à l'article 2A), la copie du présent plan de contrôle.

8. AUTORISATION DU SURVEILLANT

| | |
|---|-------------|
| Personne responsable pour L'Entrepreneur | Date |
|---|-------------|

Signature du responsable pour l'entrepreneur

| | |
|--|-------------|
| Autorisation du surveillant de chantier | Date |
|--|-------------|

Signature du surveillant autorisant le plan de contrôle

DÉCLARATION DE CONNAISSANCE DU PLAN DE CONTRÔLE DE CHARGES PAR LE SOUS-TRAITANT

Je, soussigné _____, déclare être le représentant dûment autorisé de l'entreprise (sous-traitant ou titulaire de permis de courtage ou fournisseur de matériaux) _____ qui s'est engagée à effectuer du transport de matières en vrac (ou à fournir des matériaux) dans le cadre du contrat numéro _____ intervenu entre l'Entrepreneur _____ et le ministère des Transports du Québec.
(inscrire le nom de l'Entrepreneur)

Je déclare, pour et au nom de ladite entreprise (sous-traitant ou titulaire de permis de courtage ou fournisseur de matériaux), avoir reçu copie du plan de contrôle de charges déposé par l'Entrepreneur et autorisé par le surveillant de chantier _____
(inscrire le nom du surveillant de chantier)

le ____^e jour du mois de _____ 20____ et je m'engage à m'y conformer en intégralité. À cette fin, j'ai notamment informé tous les camionneurs de l'entreprise ou du centre de courtage du contenu dudit plan de contrôle.

Signé le ____^e jour du mois de _____ 20____.

Nom du représentant dûment autorisé du sous-traitant

TABLEAU 3 A - DESCRIPTION DES MÉTHODES DE CONTRÔLE DE CHARGES

| Item n° | Désignation du site et du type de matériau ou de matière | Origine | Destination | Quantité totale de matériau ou de matière | Méthode de contrôle de charges incluant le type de document émis (billet de pesée, billet d'expédition ou autre) | Responsable sur le site | Type de l'appareil de pesée et fréquence du calibrage | Séquence des contrôles ou des vérifications de fiabilité |
|----------|--|---------|-------------|---|--|-------------------------|---|--|
| 1 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Responsable du plan de contrôle de charges : _____

Téléphone : _____